

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-8-4-11

Séance du vendredi 29 mai 2009

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DES DIFFERENTS SERVICES DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20.03.2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26.03.2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-1-9 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009.
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-3 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 Prévention Sociale et Médico Sociale
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-4 du 11 et 11 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-2 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 actions en faveur des Personnes Handicapées (Politique I02)
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-1 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 actions en faveur des Personnes Agées (Politique I01)
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement en date du 22 avril 2009
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde dans le cadre de l'Action Sociale des subventions pour un montant de 321 675 € aux Associations telles que détaillées dans le rapport

- ☞ Autorise le Président à signer la convention avec chacune des Associations mentionnées dans le rapport, sur le modèle des documents types approuvés en Commission Permanente du 11 mai 2007 sauf avec l'ACS Montjoye (manifestation ponctuelle).
- ☞ Approuve dans le cadre des actions collectives Petite Enfance, les deux conventions types jointes au rapport qui précisent les modalités de collaboration avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels, pour les animations en salle d'attente.
- ☞ Autorise le Président à signer une des deux conventions types jointes au rapport (l'une s'appliquant aux Associations ou Institutions bénéficiant d'une subvention, la seconde à celles ne donnant pas lieu à un versement) avec chacune des Associations et Institutions mentionnées dans le rapport.
- ☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2009 :
 - Opération 2009-G731-1761 -imputation 65-51-6574-3007-010
 - Opération 2009-I711-9999 - imputation 65-53-6574-3097-010
 - Opération 2009-I721-9999 - imputation 65-52-6574-3137-010
 - Opération 2009-G713-821- imputation 65-42-6574-2937-010
 - Opération 2009-G722-9999 -imputation 65-41-6574-2977-010
 - Opération 2009-H712-1956 - imputation 65-58-6574-3047-010

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions